

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 70-70 Thermex Pate  
Mise à jour : 23.10.2019  
Date d'édition : 23.10.2019

Version (Révision) : 3.0.0 (2.0.0)

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

METAFLUX 70-70 Thermex

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées pertinentes

PC 16 - Fluides de transfert de chaleur

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

SODITEC S.A.S

Rue : 24 Rue Joseph Marie Jacquard

Code postal/Lieu : F-67400 ILLKIRCH

Téléphone : +33 03 88 55 29 40

Contact pour informations : info.soditec@metaflux.fr - Internet : www.metaflux.fr

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (Information INRS) : 01 45 42 59 59

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aquatic Chronic 3 ; H412 - Danger pour l'environnement aquatique : Chronique 3 ; Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

###### Mentions de danger

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

###### Conseils de prudence

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 2.3 Autres dangers

Aucune

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

##### Composants dangereux

OXYDE DE ZINC ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119463881-32-XXXX ; N°CE : 215-222-5; N°CAS : 1314-13-2

Poids : ≥ 0,5 - < 1 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

##### Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

##### Informations générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

##### En cas d'inhalation

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 70-70 Thermex Pate  
Mise à jour : 23.10.2019  
Date d'édition : 23.10.2019

Version (Révision) : 3.0.0 (2.0.0)

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

### En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

### En cas d'ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) n'est connu(e).

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Mousse Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO2) Sable Azote Couverture pour éteindre le feu

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune

### 5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

### 5.4 Indications diverses

Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé. Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Demandes d'aires de stockage et de récipients

À conserver au frais et au sec.

#### Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage (TRGS 510) : 12

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 70-70 Thermex Pate  
Mise à jour : 23.10.2019  
Date d'édition : 23.10.2019

Version (Révision) : 3.0.0 (2.0.0)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Valeurs DNEL/DMEL et PNEC

###### DNEL/DMEL

|                          |   |
|--------------------------|---|
| Type de valeur limite :  | DNEL salarié (systémique) ( OXYDE DE ZINC ; N°CAS : 1314-13-2 ) |
| Voie d'exposition :      | Inhalation  |
| Fréquence d'exposition : | Long terme (répété)   |
| Valeur seuil :           | 5 mg/m <sup>3</sup>   |
| Type de valeur limite :  | DNEL salarié (systémique) ( OXYDE DE ZINC ; N°CAS : 1314-13-2 ) |
| Voie d'exposition :      | Dermique  |
| Fréquence d'exposition : | Long terme (répété)   |
| Valeur seuil :           | 83 mg/kg  |

###### PNEC

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Type de valeur limite : | PNEC (Eaux, Eau douce) ( OXYDE DE ZINC ; N°CAS : 1314-13-2 )      |
| Voie d'exposition :     | Eau (Y compris la station d'épuration)                            |
| Valeur seuil :          | 20,6 µg/l   |
| Type de valeur limite : | PNEC (Eaux, Eau de mer) ( OXYDE DE ZINC ; N°CAS : 1314-13-2 )     |
| Voie d'exposition :     | Eau (Y compris la station d'épuration)                            |
| Valeur seuil :          | 6,1 µg/l  |
| Type de valeur limite : | PNEC (Sédiment, eau douce) ( OXYDE DE ZINC ; N°CAS : 1314-13-2 )  |
| Valeur seuil :          | 117,8 mg/kg   |
| Type de valeur limite : | PNEC (Sédiment, eau de mer) ( OXYDE DE ZINC ; N°CAS : 1314-13-2 ) |
| Valeur seuil :          | 56,5 mg/kg  |
| Type de valeur limite : | PNEC (Station d'épuration) ( OXYDE DE ZINC ; N°CAS : 1314-13-2 )  |
| Voie d'exposition :     | Eau (Y compris la station d'épuration)                            |
| Valeur seuil :          | 52 µg/l   |

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

##### Protection individuelle

###### Protection yeux/visage



Porter des lunettes de protection en cas d'éclaboussures.

###### Protection oculaire appropriée

DIN EN 166

###### Protection de la peau

###### Protection des mains



Porter des gants de protection en cas de contact de longue durée

**Modèle de gants adapté :** EN 374.

**Matériau approprié :** CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène) / NBR (Caoutchouc nitrile)

**Temps de pénétration (durée maximale de port) :** 120 min. / 480 min.

**Epaisseur du matériau des gants :** 0,8 mm. /

**Remarque :** Durée de résistance à la rupture

##### Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### 8.3 Indications diverses

Aucun essai n'a été effectué. La sélection concernant cette préparation a été effectuée de bonne foi en prenant compte des informations relatives aux composants. La résistance du matériau utilisé pour les gants n'est pas prévisible, un test

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 70-70 Thermex Pate  
Mise à jour : 23.10.2019  
Date d'édition : 23.10.2019

Version (Révision) : 3.0.0 (2.0.0)

doit donc être fait avant leur utilisation

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect :** Pâte

**Couleur :** gris clair

**Odeur :** caractéristique

#### Données de sécurité

|   |              |      |                |                   |
|---|--------------|------|----------------|-------------------|
| Point de solidification :                               | ( 1013 hPa ) | env. | 0              | °C                |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : | ( 1013 hPa ) |      | négligeable    |                   |
| Point éclair :  |              |      | négligeable    |                   |
| Limite inférieure d'explosivité :                       |              |      | négligeable    |                   |
| Limite supérieure d'explosivité :                       |              |      | négligeable    |                   |
| Pression de la vapeur :                                 | ( 50 °C )    |      | négligeable    |                   |
| Densité :   | ( 20 °C )    | env. | 1              | g/cm <sup>3</sup> |
| pH :  |              |      | non applicable |                   |
| Teneur en COV maximale (CE) :                           |              |      | 0              | Pds %             |
| Teneur en COV maximale (Suisse) :                       |              |      | 0              | Pds %             |

#### 9.2 Autres informations

Aucune

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

#### 10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

#### 10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

#### 10.5 Matières incompatibles

Aucune information disponible.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

##### Effets aigus

##### Toxicité orale aiguë

|                     |  |
|---------------------|--|
| Paramètre :         | DL50 ( OXYDE DE ZINC ; N°CAS : 1314-13-2 ) |
| Voie d'exposition : | Par voie orale                             |
| Espèce :            | Souris                                     |
| Dose efficace :     | 7950 mg/kg                                 |
| Paramètre :         | DL50 ( OXYDE DE ZINC ; N°CAS : 1314-13-2 ) |
| Voie d'exposition : | Par voie orale                             |
| Espèce :            | Rat  |
| Dose efficace :     | > 15000 mg/kg                              |

##### Toxicité dermique aiguë

|             |  |
|-------------|--|
| Paramètre : | DL50 ( OXYDE DE ZINC ; N°CAS : 1314-13-2 ) |
|-------------|--|

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 70-70 Thermex Pate  
Mise à jour : 23.10.2019  
Date d'édition : 23.10.2019

Version (Révision) : 3.0.0 (2.0.0)

Voie d'exposition : Dermique  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 2000 mg/kg  
Méthode : OCDE 402

### Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre : LC50 ( OXYDE DE ZINC ; N°CAS : 1314-13-2 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 5,7 mg/l  
Temps d'exposition : 4 h

### Effet irritant et caustique

#### Irritation primaire de la peau

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

#### Irritation des yeux

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### Sensibilisation

#### En cas de contact avec la peau

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

#### En cas d'inhalation

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

#### Cancerogénité

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

#### Toxicité pour la reproduction

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### Danger par aspiration

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### 11.2 Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

### 11.3 Autres effets néfastes

Aucun(e) n'est connu(e).

### 11.4 Informations complémentaires

Préparation non contrôlée. L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique

##### Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre : LC50 ( OXYDE DE ZINC ; N°CAS : 1314-13-2 )  
Espèce : Brachydanio rerio  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson  
Dose efficace : 1,793 mg/l  
Temps d'exposition : 96 h

##### Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia

Paramètre : NOEC ( OXYDE DE ZINC ; N°CAS : 1314-13-2 )  
Espèce : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)  
Paramètres d'évaluation : Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 70-70 Thermex Pate  
Mise à jour : 23.10.2019  
Date d'édition : 23.10.2019

Version (Révision) : 3.0.0 (2.0.0)

Dose efficace : 199 µg/l  
Temps d'exposition : 30 d  
Méthode : OCDE 215  
Paramètre : NOEC ( OXYDE DE ZINC ; N°CAS : 1314-13-2 )  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia  
Dose efficace : 50 - 156 µg/l  
Temps d'exposition : 21 d  
Méthode : OCDE 211  
Paramètre : NOEC ( OXYDE DE ZINC ; N°CAS : 1314-13-2 )  
Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues  
Dose efficace : 24 µg/l  
Temps d'exposition : 3 d  
Méthode : OCDE 201

### Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

Paramètre : EC50 ( OXYDE DE ZINC ; N°CAS : 1314-13-2 )  
Espèce : Brachydanio rerio  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson  
Dose efficace : 2,065 mg/l  
Temps d'exposition : 84 h  
Paramètre : EC50 ( OXYDE DE ZINC ; N°CAS : 1314-13-2 )  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia  
Dose efficace : 1,7 - 9 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h  
Méthode : OCDE 202

### Toxicité bactérielle

Paramètre : EC50 ( OXYDE DE ZINC ; N°CAS : 1314-13-2 )  
Espèce : Toxicité bactérielle  
Dose efficace : > 1000 mg/l  
Temps d'exposition : 180 min  
Paramètre : EC10 ( OXYDE DE ZINC ; N°CAS : 1314-13-2 )  
Espèce : Toxicité bactérielle  
Dose efficace : 720 mg/l  
Temps d'exposition : 180 min

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

### 12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

### 12.7 Autres informations écotoxicologiques

Aucune

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les codes déchets indiqués ci-dessous ne sont cités qu'à titre indicatif et se basent sur l'utilisation prévue pour ce produit. En cas d'utilisation spéciale et dans le cadre des possibilités d'élimination des déchets de la part de l'utilisateur, d'autres codes déchets peuvent éventuellement être assignés aux produits.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 70-70 Thermex Pate  
Mise à jour : 23.10.2019  
Date d'édition : 23.10.2019

Version (Révision) : 3.0.0 (2.0.0)

### Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

12 01 99 - déchets non spécifiés ailleurs.

Code des déchets conditionnement

15 01 02 - emballages en matières plastiques.

### 13.2 Informations complémentaires

Ces numéros individuels d'identification ont été attribués à partir des usages les plus communs du matériel permettant de négliger le dégagement de polluants lors d'un usage spécifique.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autorisations et limites d'utilisation

Limites d'utilisation

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3

Directives nationales

AT: Marquage selon le règlement de l'Autriche (loi chimique / chemV).

CH: Veuillez noter la loi chimique / ChemV et Chem RRV selon le règlement de la Suisse.

Classe risque aquatique (WGK)

Classification selon VwVwS - Classe : 1 (Présente un faible danger pour l'eau.)

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### 16.1 Indications de changement

02. Éléments d'étiquetage · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] · 03. Composants dangereux · 15. Limites d'utilisation

### 16.2 Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

AOX : composés organiques halogénés adsorbables

AwSV: Ordonnance allemande sur les installations de traitement des substances dangereuses pour l'eau

CAS : Chemical Abstracts Service (subdivision de l'American Chemical Society)

CLP : Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (Classification Labelling and Packaging)

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 70-70 Thermex Pate  
Mise à jour : 23.10.2019  
Date d'édition : 23.10.2019

Version (Révision) : 3.0.0 (2.0.0)

EAK / AVV : Catalogue européen des déchets / liste européenne des déchets  
ECHA : Agence européenne des produits chimiques (European Chemicals Agency)  
EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)  
GHS : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals)  
IATA : Association du transport aérien international (International Air Transport Association)  
ICAO : Organisation de l'aviation civile internationale (International Civil Aviation Organization)  
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses (International Maritime Code for Dangerous Goods)  
RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses  
TRGS : Prescriptions techniques allemandes pour les substances dangereuses  
VbF : Règlement allemand sur les liquides inflammables  
COV : composé organique volatil  
VwVwS : Instruction administrative relative aux substances dangereuses pour l'eau  
WGK : Classe de danger pour l'eau

### 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

DGUV : Assurance sociale allemande des accidents du travail et maladies professionnelles, Base de données des substances GESTIS  
ECHA : Inventaire des classifications et des étiquetages  
ECHA : Substances pré-enregistrées  
ECHA : Substances enregistrées  
Fiches de données de sécurité CE des fournisseurs  
ESIS : système européen d'information sur les substances chimiques  
GDL : Base de données sur les substances dangereuses des pays  
UBA Rigoletto : Base de données de l'Office fédéral allemand de l'environnement sur les substances dangereuses pour l'eau  
Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil  
Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil

### 16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

### 16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

### 16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.